



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juin 2021 et laquelle étaient présents(es) Monsieur Sylvain Gélinas, Madame Chantal Thérien, Monsieur Bruno Sanssouci, Madame Suzie Radermaker, Madame Francine Létourneau, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Georges Décarie, maire.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

Monsieur le conseiller Gaétan Lacelle était absent.

Résolution 2021.06.163

Protocole d'entente avec le CLD d'Antoine-Labelle pour l'implantation et le développement de garderies accréditées

CONSIDÉRANT que la région souffre d'un manque de disponibilité de places de garderie en milieu familial;

CONSIDÉRANT que l'un des freins au démarrage d'un tel service est lié à l'importance des investissements requis;

CONSIDÉRANT que cette pénurie complique le retour au travail, l'embauche et même l'arrivée ou la rétention de main-d'œuvre dans la région;

CONSIDÉRANT qu'un comité composé de plusieurs intervenants du milieu s'est mobilisé afin d'encourager le développement et la création de services de garde en milieu familial;

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement CLD de la MRC d'Antoine-Labelle a mis sur pied une stratégie de soutien et de promotion visant à intéresser des candidats (es) à démarrer une entreprise en service de garde en milieu familial accrédité, en créant un fonds de contribution non remboursable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que la Municipalité de Nominique soutienne l'implantation et le développement de garderies accréditées sur son territoire, en supportant la capitalisation dudit fonds pour un montant maximal de douze mille dollars (12 000 \$) pour l'année financière 2021.

La contribution non remboursable maximale par entreprise est de deux mille dollars (2 000 \$).

D'autoriser la signature du protocole d'entente avec le CLD d'Antoine-Labelle par le maire et le directeur général, ou leur remplaçant.

D'autoriser une affectation du surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À NOMININGUE, LE 15 JUIN 2021

François St-Amour, ing.
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B.: *Veillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.*